

SITUATION INTERMEDIAIRE

AU 30 JUIN 2022

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

Changement de méthode comptable

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.4 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.5 Attribution gratuite d'actions
- 4.6 Résultat par action.

PREAMBULE

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

La situation au 30 juin 2022 a une durée de 6 mois.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 77 760 918 €.

Le résultat net comptable est un déficit de < 4 681 111 > €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine né en février 2022 constitue un événement majeur du 1er semestre 2022 qui affecte l'économie mondiale en ralentissant la croissance et en provoquant une hausse de l'inflation. Ce conflit a des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité, au travers de la hausse des prix de l'énergie qu'il engendre.

La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

- Acquisition de certains actifs et passifs de la société Oui Energy

Par décision en date du 24 février 2022, le tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de cession de la société Oui Energy, fournisseur d'électricité, de biogaz et de bois de chauffage 100% verts.

Par cette décision, MINT a fait l'acquisition du portefeuille de client de Oui Energy, notamment BtC Electricité et Gaz et la clientèle BtoB PRO C5 mono site indexés au TRV PRO (à l'exclusion de la clientèle BtoB non indexé au TRV PRO, ainsi que la clientèle BtoB indexée au TRV PRO multisite), les marques, notamment « Planète Oui », des éléments corporels (matériel de bureau), ainsi que 44 salariés, pour un montant de 1 500 K€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

Cette opération a permis à la Société d'élargir son portefeuille client par l'acquisition d'environ 120 000 clients.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- ARENH +

La Société a bénéficié du dispositif d'ARENH complémentaire de 20 TWh. A ce titre, la société a acheté sur la période du 1er avril 2022 au 30 juin 2022 un bandeau de puissance de 11,01 MW au prix de 46,2 €/MWh et revendu à EDF cette même puissance au prix de 257 €/MWh.

- Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

Dans un contexte de crise exceptionnelle des prix de l'énergie, la CRE proposait une augmentation très importante des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE). En application de l'article 181 de la loi de finances pour 2022, le gouvernement s'est opposé à la proposition de la CRE et a limité l'évolution des TRVE au 1^{er} février 2022 à une hausse moyenne de +4 % TTC.

En parallèle, la loi de finances de finances pour l'année 2022 a prévu un dispositif de compensation des pertes de recettes supportées entre le 1^{er} février 2022 et la première évolution des TRVE en février 2023. Cet article indique que les fournisseurs d'électricité ayant moins d'un million de clients résidentiels peuvent bénéficier d'un versement anticipé dont le montant est évalué par la CRE.

Dans cette situation, la société MINT a perçu un montant de versement anticipé de 12 002 K€. Ce montant est comptabilisé au bilan dans le poste « avances conditionnées » regroupant notamment les avances perçues en application de dispositions légales et réglementaires et dont le remboursement est conditionnel.

- Augmentation de capital

Le Conseil d'administration en date du 17 juin 2022, faisant usage la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, constate la réalisation des conditions d'attribution définitive des actions gratuites et décide l'émission de 20 755 actions nouvelles de valeur nominale de 0,15€ par réduction du poste « autres réserves » pour un montant de 3 113,25 euros.

En conséquence, cette augmentation de capital d'un montant de 3 113,25 euros porte le capital social de 884 747,55 euros à 887 860,80 euros.

- Prêt Garantie par l'Etat

Pour soutenir son activité et sécuriser sa trésorerie, et dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat, la Société a souscrit à un deuxième Prêt Garantie par l'Etat (PGE) en date du 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

Le taux d'intérêt effectif global convenu avec la contrepartie bancaire s'élève à 0,250 %. La société a comptabilisé ce prêt au bilan parmi ses « Emprunts auprès d'établissements de crédit ».

L'analyse par échéance du prêt est présentée dans la note relative à l'état des échéances des dettes à la clôture.

- Complément de prix ARENH

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit la facturation d'un complément de prix basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022. Cette différence est facturée sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

L'écart entre la courbe de charge estimée et réalisée de la Société le 1er avril et le 30 juin 2022 est limité à 1 592 MWh soit 1,1 % du montant estimé. Le prix spot moyen sur l'année ne pouvant être déterminé au 30 juin 2022, aucune provision pour complément de prix n'a été enregistrée dans les comptes semestriels de la Société.

- Litige

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 30 Juin 2022 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

Changement de méthode lié aux coûts d'acquisition des clients liés aux contrats

MINT a décidé sur l'exercice précédent (31 décembre 2021) d'effectuer un changement de méthode lié à la comptabilisation des coûts d'acquisition des clients liés aux contrats.

Selon la pratique, les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Ces coûts étaient historiquement enregistrés en charges.

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société. Ces coûts sont amortis linéairement sur 4 ans.

Cette décision a pour but de donner une meilleure information financière.

Au 31 décembre 2021, ce changement de méthode a été comptabilisé de manière rétrospective, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée, avec l'effet cumulatif, soit 1 467 K€ enregistré en augmentation du report à nouveau au 1^{er} janvier 2021.

Impact en capitaux propres présenté ci-après :

	2020	2019	2018	2017	Total
Immobilisations incorporelles	1 182 338	295 653	251 824	205 695	1 935 510
Amortissements	-77 002	-91 865	-140 507	-158 533	-467 907
Impact capitaux propres	1 105 336	203 788	111 317	47 162	1 467 603

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire.

La Société a ainsi mis en place un suivi du taux de churn permettant de suivre l'accélération potentielle du churn client.

L'amortissement linéaire sur 4 ans calculé au 30 juin 2022 s'élève à 761K€. Cependant, la Société a constaté un taux de résiliation des clients acquis en 2020, 2021 et 2022 de respectivement 69%, 58% et 32%, supérieur au taux d'amortissement linéaire cumulé.

Une dépréciation complémentaire a donc été constaté dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2022 pour un montant net de 268 K€.

Cette méthode n'ayant pas été pratiqué lors de la situation intermédiaire au 30 juin 2021, il convient de retraiter l'impact de ce changement de méthode dans l'analyse comparative des comptes intermédiaires présentés au 30 juin 2022.

L'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2021 se serait traduit par une diminution des charges d'exploitation d'un montant net de 687 K€ et par conséquent une augmentation du résultat net a dû proportion, hors dépréciation complémentaire.

L'impact sur les capitaux propres au 30 juin 2021 est identique à l'impact au 31 décembre 2021 présenté ci-dessus, auquel il convient d'ajouter l'impact sur le résultat intermédiaire de 687 K€.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- Services de fourniture d'énergie

Le CA est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel), Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Les produits liés à l'offre MINT ENERGIE ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis:

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fourniture de gaz).

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
- Frais d'établissement :	linéaire	5 ans
- Frais de développement :	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Coûts d'acquisition contrats :	linéaire	4 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation
- Frais d'acquisition client	N/A	4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Fonds de commerce Oui Energy :

Dans le cadre de la reprise d'une société déclarée en liquidation judiciaire, le rachat des actifs repose non seulement sur le règlement d'un prix mais aussi sur la prise en charge d'un passif social.

En conséquence, le rachat du fonds de commerce est comptabilisé à l'actif sur la base d'un prix global de l'opération d'acquisition et non sur la base des valeurs spécifiées dans le plan de cession.

Ainsi, la société MINT a comptabilisé en contrepartie d'une augmentation de la valeur de l'actif repris, un passif pour un montant de 154 390 € composé des éléments suivants :

- Provision congés payés : 94 390 €
- Plan de sauvegarde de l'emploi : 60 000 €
-

La société a également fait le choix d'intégrer à la valeur du fonds, les frais d'acquisition liées à la reprise de la société pour un montant de 46 503 €.

La valeur du fonds de commerce de la société Oui Energy inscrite à l'actif du bilan s'élève ainsi à 1 590 893 €.

- Frais d'acquisition client

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. Si le taux de résiliation des clients acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire cumulé, un complément de dépréciation est passé.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentes au 30 juin 2022 s'élèvent à 742 K€ dont 628 K€ de dépôts et cautions et 114 K€ d'actions propres.

1.6 Test de dépréciation

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Les stocks sont constitués principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la date du 30 juin 2022.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2022, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie

L'évaluation de l'Obligation de Capacité à la situation au 30 juin 2022 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance moyenne s'élève à 82,3 MW pour le premier semestre 2022. Un total de 44,2 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH. Le montant du solde de 38,1 MW à acquérir a été provisionné en FNP pour un montant de 640 K€ sur la base du dernier prix constaté en 2022 sur le marché de gré à gré.

Par ailleurs une provision de 4 909 K€ a été constatée pour les capacités restant à acquérir au titre des obligations des exercices 2021 et 2020.

En tant que fournisseur d'énergie commercialisant plus de 300 GWh (franchise CEE 2022) par an d'électricité sur la période 2012-2025 (Période 5), MINT ENERGIE est concerné par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'obligation d'approvisionnement de MINT en CEE est basée sur les volumes d'électricité commercialisés en kWh, convertis en kWh cumac selon des coefficients décidés par les pouvoirs publics.

Cette obligation est estimée à 96,6 GWh cumac à la situation au 30 juin 2022. Cette obligation a été partiellement couverte en acquérant des CEE auprès de la société Helio (délégataire).

A la situation au 30 juin 2022, MINT ENERGIE a acquis 78,9 GWh cumac pour un montant de 565 K€. Ainsi une FNP a été provisionnée à hauteur de 89 K€ afin de couvrir l'obligation résiduelle.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

A la situation au 30 juin 2022, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont un prêt BPI à taux zéro et deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

La société détient uniquement des actions propres à la situation du 30 juin 2022 et à ce titre est exposée qu'au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au vu du nombre d'actions propres détenues (23 956 actions propres).

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014 dont le solde restant à rembourser s'élève à 35 K€.

La Société a également eu recours au Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€ restant à rembourser et dont une demande d'amortissement sur 5 ans a été déposée, avec amortissement à compter de la seconde année.

La Société a eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 30 juin 2022 à 36 326 K€.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN**2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.22
Frais de développement (1)	1 930 176	48 884		1 979 060
Marques (2)	253 358			253 358
Fonds commercial (3)	4 707 266	1 590 893		6 298 159
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	363 831			363 831
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	3 486 912	225 143		3 712 055
TOTAL	11 079 170	1 864 920	0	12 944 090

(1) Développement plateforme MINT pour 49 K€ au cours du premier semestre 2022.

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée à hauteur de 198 K€ au 30 juin 2022.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, les malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€, ainsi que le fonds commercial de la société Oui Energy acquis le 1^{er} mars 2022 pour un montant de 1 594 K€.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée dans les comptes au 30 juin 2022. La dépréciation cumulée s'élève au 30 juin 2022 à 4 228 K€.

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 298 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Coût acquisition clientèle : dont 1 935 509 € de coût d'acquisition de la clientèle correspondant aux frais des exercices 2017 à 2020 (Changement de méthode comptable en 2021). Au 30 juin 2022, le montant de la dépréciation du coût d'acquisition clientèle est de 433 K€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2022
Frais de développement	1 543 791	96 302		1 640 093
Marques	199 803	195		199 998
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	355 531	4 762		360 293
Fonds et fichiers clientèle *	5 815 450	841 997	164 262	6 493 185
TOTAL	7 943 175	943 256	164 262	8 722 168

* y compris dépréciations pour un montant de 4 958 K€ et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 1 534 K€ au 30 juin 2022.

2.1.1 Affectation des malis techniques

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

Au 30 juin 2022, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 410 K€.

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2022
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	28 947			28 947
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	56 061			56 061
Matériel informatique	325 213	45 026		370 238
Matériel loué / efficacité énergétique	98 656			98 656
Mobilier	6 068	9 466		15 534
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	514 944	54 491	0	569 436

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2022
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	28 947			28 947
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	48 621	1 201		49 822
Matériel informatique	280 524	13 391		293 915
Matériel loué / efficacité énergétique	69 535	6 121		75 656
Mobilier	6 068	1 052		7 120
TOTAL	433 695	21 764	0	455 459

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2022
Titres et créances rattachées				
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (1)	1 972 585	596 285	1 940 778	628 092
Autres créances immobilisées				
Actions propres (2)	113 833	0	0	113 833
TOTAL	2 086 418	596 285	1 940 778	741 925

(1) Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement de la caution versée pour la fourniture d'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KW annuels achetés. La diminution au 30 juin 2022 correspond au remboursement de la caution de l'exercice 2021, partiellement compensée par le versement de la caution de l'exercice 2022.

(2) En 2018, la Société a procédé au rachat de 23 956 actions propres pour un montant global de 113 K€. Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.

2.4 Stocks

(en euros)	31.12.2021			30.06.2022		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	7 593	0	7 593	5 567	0	5 567
Marchandises (Energie)	109 900	0	109 900	109 900	0	109 900
Total	117 493	0	117 493	115 467	0	115 467

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	96 302				
Marques	195				
Autres	414 060				
TOTAL	510 557	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	1 201				
Matériel et mobilier de bureaux	1 052				
Matériel informatique	13 391				
Matériel loué / efficacité énergétique	6 121				
TOTAL	21 764	0	0	0	0
TOTAL	532 321	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	628 092		628 092
Autres créances immobilisées	113 834		113 834
TOTAL	741 926	0	741 926
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	28 761 502	28 761 502	
personnel et comptes rattachés	8 685	8 685	
Etat, impôts et taxes	6 921 914	6 921 914	
Débiteurs divers	1 496 039	1 496 039	
TOTAL	37 188 140	37 188 140	0
Charges constatées d'avance	688 799	688 799	
TOTAL GENERAL	38 618 865	37 876 939	741 926

Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 1 467 379 €

2.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Tickets restaurants / CESU	910
Achats d'Energie et Télécom	550 488
Sous traitance	1 446
Maintenance informatique / abonnements logiciels	32 924
Assurances	9 900
Honoraires	12 932
Publicité/Télécom	13 460
Leasings - Locations	51 246
Cotisations diverses	6 998
Autres charges	8 497
Total	688 799
PRODUIT A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	17 896 323
Intérêts à percevoir	5 192
Fournisseurs - avoir à recevoir	1 467 379
TOTAL	19 368 894

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 898 317	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	20 755	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 919 072	0,15 €

Le capital de la société MINT, composé de 5 919 072 actions, s'élève à 887 861 €.

L'augmentation de capital sur la période provient de la souscription de 20 755 actions gratuites.

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.21 avant affect.	5 898 317	884 747	8 525 909	1 144 380	-2 305 245	8 249 791
Augmentation de capital	20 755	3 113		-3 113		0
Affectation du résultat 2021				-2 305 245	2 305 245	0
Changement de méthode						
Résultat au 30.06.22					-4 681 111	
Au 30.06.2022 avant affect.	5 919 072	887 861	8 525 909	-1 163 978	-4 681 111	3 568 681

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

La perte de l'exercice précédent s'élevant à (2 305 245) € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	2 305 245 €

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	5 100 000	5 100 000		
Plus de 2 ans à l'origine	8 687 078	35 000	8 652 078	
Emprunt et dettes financières diverses	0	0		
Clients, avances et acomptes	19 710	19 710		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 363 791	14 363 791		
Dettes sociales	679 306	679 306		
Dettes fiscales	31 180 001	31 180 001		
Groupes et associés	3 000	3 000		
Autres dettes	0	0		
TOTAL DETTES	60 032 885	51 380 807	8 652 078	0
Produits constatés d'avance	2 157 019	2 157 019		
TOTAL GENERAL	62 189 904	53 537 826	8 652 078	0

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30.06.2022
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	0	0		0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle (1)	4 888 351	467 956	164 262	5 192 045
Sur titres de participation et créances liées	0			0
Sur stocks et en-cours	0			0
Sur compte clients	1 583 486	4 449 266	1 583 485	4 449 267
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	6 471 837	4 917 222	1 747 747	9 641 312
TOTAL GENERAL	6 471 837	4 917 222	1 747 747	9 641 312

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	4 449 266	1 583 485
- exceptionnelles	467 956	164 262

(1) Les couts d'acquisition clientèle ont été dépréciés à hauteur de 268 K€ sur le 1^{er} semestre 2022 en fonction du taux de churn déterminée sur la période.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 846 222
Dettes fiscales et sociales	14 994 511
Autres dettes	0
Total	24 840 733
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	2 157 019
Total	2 157 019
TOTAL GENERAL	26 997 752

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Analyse du chiffre d'affaires**

Répartition du Chiffre d'Affaires (<i>Hors taxes</i>)		
	30.06.2022	31.12.2021
Ventes	13 961	35 452
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	81 928 082	107 009 984
<i>Dont à l'export</i>	0	0
TOTAL	81 942 043	107 045 436

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **88 082 484 euros**.

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	30.06.22	31.12.2021
Télécommunication	1 558 963	3 535 075
Energie	82 228 927	101 952 794
Gaz	4 294 594	1 557 567
TOTAL	88 082 484	107 045 436

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 119	0
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	0	0
Total	1 119	0
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	0	
Total	0	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	432 698	164 262
Total	432 698	164 262
TOTAL GENERAL	433 817	164 262

4 - AUTRES INFORMATIONS**4.1 Effectif moyen**

L'effectif moyen salarié est de 71 personnes au 30 juin 2022

4.2 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 190 276 € au 30 juin 2022.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
 - Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
 - Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 0,98 % inflation comprise
 - Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
 - Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
 - Taux de charges sociales : 42 %
 - Départ à l'initiative du salarié
 - Table de mortalité TG 05
 - Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02
- Garanties et nantissements

Garanties de paiement de factures données par nos banques à nos fournisseurs : montant total de 15 085 K€.

Nantissement de dépôts à terme et de comptes bancaires rémunérés au profit de nos banques dans le cadre des garanties données à nos fournisseurs : montant total de 5 450 K€.

La société a nanti, au titre de garantie de paiement à son fournisseur Shell, des garanties de capacités pour un montant de 2 651 K€.

4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 30 juin 2022 s'élèvent à 29 038 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 9 673 € au titre des autres prestations.

4.4 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération brute des dirigeants au 30 juin 2022 s'élève à 132 832 euros.

4.5 Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 20 755 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2021 à l'issue de la période d'acquisition

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée au 30 juin 2022 hauteur de 46 K€ (sur la base des 70 755 actions valorisés au cours de clôture du 30 juin 2022 soit 3,28€).

⇒ 20 755 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 17 juin 2022, par émission de nouvelles actions et augmentation de capital corrélative. *Cf § faits caractéristiques.*

4.6 Résultat par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	30.06.2022
Nombre d'actions à la clôture	5 919 072
Actions propres détenues	23 956
Nombre d'actions retenu	5 943 028
Résultat net	< 4 681 111 >
Résultat net par action	NC